

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE DE MEYMAC**

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECISION N°2025-01-03**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Suite à la consultation pour la construction d'une maison médicale à Meymac :

- Le lot n°1 Terrassement VRD est attribué à l'entreprise RMCL domiciliée 1 La Gare de Vebret -15 240 VEBRET pour un montant de 108.880,32 € HT soit 130.656,38 € TTC
- Le lot n°2 Gros-œuvre est attribué à l'entreprise BREDECHE domiciliée 2 Boulevard de la Jaloustre - 19 200 USSEL pour un montant de 83.374,88 € HT soit 100.049,86 € TTC
- Le lot n°3 Charpente - Bardage bois est attribué à l'entreprise SAS GOUNY TMB domiciliée La Bardoire - BP 69 -19 202 USSEL CEDEX pour un montant de 82.087,60 € HT soit 98.505,12 € TTC
- Le lot n°5 Bardage zing est attribué à l'entreprise SAS MAGRIT domiciliée 1 Route du Gardet - 19 200 USSEL pour un montant de 20.981,65 € HT soit 25.177,98 € TTC
- Le lot n°6 Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie est attribué à l'entreprise SAS BRL SUCLA domiciliée ZI de la Petite Borde - 8 Impasse du Puy de Marmion - 19 200 USSEL pour un montant de 62.841,00 € HT soit 75.409,20 € TTC
- Le lot n°7 Menuiseries intérieures bois est attribué à l'entreprise SAS GOUNY TMB domiciliée La Bardoire - BP 69- 19 202 USSEL CEDEX pour un montant de 39.950,71 € HT soit 47.940,85 € TTC
- Le lot n°8 Plâtrerie - Faux Plafonds - Peinture est attribué à l'entreprise SAS PEREIRA - ZAC de la Solane - 19 000 TULLE domiciliée pour un montant de 73.868,68 € HT soit 88.642,42 € TTC
- Le lot n°8 Revêtements de sols - Faïence est attribué à l'entreprise SARL MONESTIER domiciliée 4 ZAC de la Tuilerie - 19 110 BORT LES ORGUES pour un montant de 30.878,68 € HT soit 37.054,42 € TTC
- Le lot n°10 CVC - Plomberie est attribué à l'entreprise GAUTHIER ET FILS domiciliée 18 Rue de la Civadière - 19 200 USSEL pour un montant de 81.544,80 € HT soit 97.853,76 € TTC
- Le lot n°11 Electricité est attribué à l'entreprise SAS ALLEZ ET CIE domiciliée ZI de l'Empereur - 19 200 USSEL pour un montant de 55.010,60 € HT soit 66.012,72 € TTC

Meymac, le 07 Janvier 2025

**Le Maire de Meymac,**

  
**Philippe BRUGERE**



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250107-2025-01-03-AR  
Date de télétransmission : 08/01/2025  
Date de réception préfecture : 08/01/2025